

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: U35 noir
- · **UFI**: Y12K-30RP-0004-KR3U
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de préservation de corrosion
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Beropur AG Feldstrasse 8 CH-8370 Sirnach

· Service chargé des renseignements:

Département sécurité du produit.

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tel: +41 145 www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GH

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

(suite de la page 1)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

Le pétrole de naphte /distillat de pétrole/l'huile lubrifiante correspond aux conditions à ne pas être classifié cancérogène (<0,1% benzène alt.<3% (p/p) extrait DMSO (IP 346)).

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- \cdot **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs

· Composants dangereux:		
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	naphta léger (pétrole), hydrotraité Numéro CAS alternatif: 1174921-73-3 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	10-<25%
CAS: 64742-82-1 Numéro CE: 919-446-0 Reg.nr.: 01-2119458049-33	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; \(\bar{1}\) STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; \(\psi\) STOT SE 3, H335-H336	5-<10%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; \(\chi\) STOT SE 3, H335-H336	5-<10%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1 Reg.nr.: 01-2119537232-48	carbonate de propylène Eye Irrit. 2, H319	1-<3%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

Page: 3/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

(suite de la page 2)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et vêtements.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

 \cdot 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

(suite de la page 3)

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

CAS: 64742	2-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotrai	té	
Oral	Long-term - systemic effects, general po	opulation	125 mg/kg bw/day (General Population)
Dermique	Long-term - systemic effects, worker		208 mg/kg bw/day (Worker)
•	Long-term - systemic effects, general pe	opulation	125 mg/kg bw/day (General population)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker		871 mg/m3 (Worker)
	Long-term - systemic effects, general po	opulation	185 mg/m3 (General Population)
CAS: 64742	2-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodés	ulfuré	
Oral	Long-term - systemic effects, general po	opulation	26 mg/kg bw/day (General Population)
Dermique	Long-term - systemic effects, worker		44 mg/kg bw/day (Worker)
	Long-term - systemic effects, general pe	opulation	26 mg/kg bw/day (General population)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker		330 mg/m3 (Worker)
	Long-term - systemic effects, general po	opulation	71 mg/m3 (General Population)
CAS: 64742	2-95-6 solvant naphta aromatique léger	(pétrole)	
Oral	Long-term - systemic effects, general population		11 mg/kg bw/day (General Population)
Dermique	Long-term - systemic effects, worker		25 mg/kg bw/day (Worker)
	Long-term - systemic effects, general po	opulation	11 mg/kg bw/day (General population)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker		150 mg/m3 (Worker)
	Long-term - systemic effects, general po	opulation	32 mg/m3 (General Population)
CAS: 64742	2-95-6 solvant naphta aromatique léger	(pétrole)	
Oral	Long-term - systemic effects, general po	opulation	11 mg/kg bw/day (General Population)
Dermique	Long-term - systemic effects, worker		25 mg/kg bw/day (Worker)
	Long-term - systemic effects, general po	opulation	11 mg/kg bw/day (General population)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker		150 mg/m3 (Worker)
PNEC			
CAS: 108-3	2-7 carbonate de propylène		
Aquatic compartment - freshwater			
Aquatic compartment - marine water		0,09 mg/L	
Aquatic con	npartment - water, intermittent releases	9 mg/L	
Terrestrial (compartment - soil	0,81 mg/l	kg dw
Sewage trea	itment plant	7.400 mg	/L

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection.

· Protection respiratoire:



· Protection des mains:

Pas nécessaire.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Recommended thickness of the material: ≥ 0.12 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

> 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales. · Aspect: Forme: Liquide Couleur: Noir · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · valeur du pH: Non déterminé. · Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 136-164 °C

· Point d'éclair 29 °C (DIN 53213) · Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable. >200 °C · Température d'inflammation: Non déterminé. · Température de décomposition: · Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges · Propriétés explosives: explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

		(suite de la page
Limites d'explosion:		
Inférieure:	0,8 Vol %	
Supérieure:	6 Vol %	
Pression de vapeur à 20 °C:	5 hPa	
Pression de vapeur à 50 °C:	30 hPa	
Densité à 20 °C:	1,03 g/cm³ (DIN 51757)	
Densité relative.	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non déterminé.	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Pas ou peu miscible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique à 20 °C:	3.500 mPas	
Cinématique:	Non déterminé.	
Teneur en solvants:		
Solvants organiques:	38,8 %	
Eau:	0,1 %	
Teneur en substances solides:	62,8 % (DIN 53216)	
9.2 Autres informations		
VOC (EU):	38,78 %	
VOC (EÚ):	399,4 g/l	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LI	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 6474	CAS: 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité			
Oral	LD50	4.951 mg/kg (RAT)		
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (RABBIT)		
Inhalatoire	LC50/4 h	4.951 mg/l (RAT)		
CAS: 6474	CAS: 64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré			
Oral	LD50	>15.000 mg/kg (RAT)		
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (RABBIT)		
CAS: 6474	CAS: 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)			
Oral	LD50	3.492 mg/kg (RAT)		
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (RABBIT)		
		/ ·		

(suite page 7)

Page: 7/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

		(suite de la page 6)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>6.193 mg/l (RAT)	
CAS: 64742	CAS: 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (RABBIT)	
CAS: 108-3	CAS: 108-32-7 carbonate de propylène		
Oral	LD50	33.520 mg/kg (RAT)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (RABBIT)	
	LC50/96 h	>1.000 mg/l (CYPRINUS CARPIO)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Ingestion:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité		
· Toxicité aquatique:		
CAS: 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité		
EL50/48 h > 22 - < 46 mg/l (DAPHNIA MAGNA)		
EL50/72 h $>1.000 mg/l (ALGAE)$		
CAS: 64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré		
EC50/48 h 10-22 mg/l (DAPHNIA MAGNA)		
$EC50/72 \ h \ 4,6-10 \ mg/l \ (ALGAE)$		
EC50/96 h 10-30 mg/L (Fish)		
CAS: 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
LL50/96 h 9,2 mg/l (SALMO GAIRDNERI / ONCORHYNCHUS MYKISS)		
EL50/48 h 3,2 mg/l (DAPHNIA MAGNA)		
CAS: 108-32-7 carbonate de propylène		
EC50/48 h >1.000 mg/l (DAPHNIA MAGNA)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.

(suite page 8)





Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

(suite de la page 7)

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Traiter comme déchet dangereux.

· Catalogue	· Catalogue européen des déchets		
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
HP3	Inflammable		
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration		
HP14	Écotoxique		

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIC)UE 14: I	nformations	relatives au	transport

	14.1	Nu	méro	ONU
•	17.1	u	mero	OIVO

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1139

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE

· IMDG, IATA COATING SOLUTION

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

· No EMS: $F-E, \underline{S-E}$

(suite page 9)





Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

	(suite de la page
Stowage Category	A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Tansport classification ADR/IMGD repose sur l'emballage >30ltr(IMDG), <450ltr(ADR). Pour les autres unités d'emballage, différents formats peuvent s'appliquer.
ADR/RID/ADN	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré solvant naphta aromatique léger (pétrole)

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Page: 10/11

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

(suite de la page 9)

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales: Tableau des maladies professionnelles: N° 84
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	38,8

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Product safety department.
- · Contact: service@beropur.ch
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

 $PNEC: \ Predicted \ No-Effect \ Concentration \ (REACH)$

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 11)

BEROPUR*

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 11/11

Date d'impression : 19.04.2021 Numéro de version 26 Révision: 16.04.2021

Nom du produit: U35 noir

(suite de la page 10)

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

7D